

Affiché le 18/03/2022

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 15/03/2022

Disponible sur le site internet de la Commune :

<http://www.samatan-gers.com/>

* **Présents :**

Mesdames Janet CHAMBERS, Carole DAIGNAN, Flavie FORTIN, Martine GAMOT, Marlène GREBIL et Josette ROUDIE, Messieurs Erick CONSTENSOU, Valentin LACAZE, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR et Didier VILLATE.

* **Excusé(s) ayant donné procuration :**

Emmanuel PUJOL a donné pouvoir à Serge SASSIER, Stéphane LAVERAN a donné pouvoir à Hervé LEFEBVRE, Catherine LAURENS a donné pouvoir à Christian MAGNOUAC.

* **Absente :**

Madame Amélie BENEDET.

Madame Flavie FORTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

En l'absence de Monsieur le Maire et dans l'attente de son arrivée, Monsieur Pierre LONG, 1er Adjoint, préside la séance.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement débiter.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 a été transmis pour relecture aux conseillers municipaux par mail le 13 mars 2022.

Il est adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises en application de la délibération du 25/03/2021

Numéro décision	Alinéa concerné	Thème	Décision prise
2021AOUT16_01	4	MAPA	Sinbio pour étude restauration baignade au lac
2022JAN28_01	3	Emprunts & Gestion financière	Renouvellement Ligne de Trésorerie 250 000 € - Crédit Mutuel
2022FEV18_01	4	MAPA	Contrat SOLEVAL élimination des déchets d'éviscération 240 €TTC/mois
2022FEV18_02	4	MAPA	Devis MOUTET ENVIRONNEMENT - traitement déchets verts municipaux 39.60 €TTC/tonne
2022FEV25_01	5	Louage	Contrat prêt HEULIN Chloé apt B 3, rue chanoine Dieuzaide - gratuit

3. Validation comptable du dispositif des chèques-cadeaux de Noël au personnel

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose qu'en substitution au repas traditionnel de Noël n'ayant pu être organisé du fait de la crise sanitaire persistante et en soutien aux commerçants de Samatan vivement touchés par la crise sanitaire, la traditionnelle action sociale de fin d'année 2021 auprès des agents se concrétise par l'attribution de bons-cadeaux à consommer dans les commerces samatanais volontaires, comme en 2020.

Valentin LACAZE étant partie prenante à la décision, il indique qu'il ne prendra pas part au vote.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- Que tous les agents actifs, quel que soit leur statut (titulaires, non-titulaires, vacataires) ou leur quotité de temps de travail, sont bénéficiaires de l'attribution de ces bons,
- Qu'un bon-cadeau de 35 € est attribué à chaque agent, auquel s'ajoute un bon-cadeau de 25 € pour chacun des enfants de moins de 12 ans,
- Que les bons devront avoir été utilisés avant le 31 janvier 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à honorer les factures équivalentes aux valeurs faciales des bons-cadeaux collectés et présentés par les commerçants qui auront encaissé les bons-cadeaux,

- Qu'ils ont dû être utilisés dans les commerces suivants :

Abattoir Argentin	Le Fournil de la Save	Ecuries Massiot
Au comptoir des mistinguettes	Le Marshall d'en face	Institut Bergamote
Au Delphinium	Vival	Au Comptoir des Misstinguettes
Au petit creux	Le Poke	Segura Nathalie
Cesta'bio	Le puit d'Amour	Studio Ambre
Chauche Décorations et Emotions	Le Rav'nal	Bar de la Fontaine
Chaussures Domani	L'Ecrin de Samatan	La Table d'Olivier
Coiffure by Aurélie	Les Délices de la fontaine	La cafète Gascogne
Domi coiffure	Les Délices du Casse	Le Castre
Esprit canin	Les fleurons de Samatan	Le Marshall d'En face
Ferme Mapalou	Maison Puntis	Le Rav'Nal
Helios magasin fleurs	Naudes et fils	Au Canard Gourmand
Institut beauté Lorena	O fil des saisons	Tacos et Burger
Institut Bergamote	Oihana m.	Tout O Poulet
Boulangerie Klepczarek	Pizza Street	
La Bella Maria - pizzeria	Sam - la fripouille	
La ferme Lacassagne	Sophie de Pizzol	
La ferme Lafage	Sorbusia	
La librairie Buissonnière	Tout O Poulet	
La table d'Olivier	Weldom	
L'atelier de Béatrice		

- Que les crédits nécessaires à cette opération seront ouverts au C/6238 du Budget 2022.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	12	14	14	0	0

4. Instauration des stages de natation : tarifs

Monsieur le Maire entre en séance.

La Commune de Samatan propose l'organisation de stages de natation qui s'adresseront aux enfants de 6-11 ans (nés en 2011 et 2016) non nageurs, c'est-à-dire qui ne savent pas se déplacer dans l'eau sans se tenir au bord et sans lever la tête hors de l'eau. L'objectif est de les familiariser avec l'eau, les rassurer et les amener à savoir nager.

Les stages consisteront en 5 séances d'1 heure du lundi au vendredi, dans la mesure où la météo le permet. En cas d'aléa climatique, des séances de rattrapage seront autant que possible proposées.

Eliette CHAUCHE entre en séance.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De valider la mise en place de ces stages de natation à destination des jeunes enfants ayant besoin d'apprendre la natation,
- Que ces stages seront organisés sur la période estivale, chaque enfant ayant accès à 5 séances de 1 heure sur une semaine,
- De proposer un tarif de 50€ par semaine et par enfant.

Membres en exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	18	18	0	0

5. Création de poste pour le remplacement de l'agent de communication/suivi de projets/secrétariat

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au plus vite au remplacement de l'agent actuel titulaire du poste Secrétariat/projet/communication qui a demandé sa mutation, car toute vacance de poste pèsera lourdement sur l'ensemble de l'équipe administrative.

Actuellement, le poste est pourvu par un emploi d'Adjoint Administratif (catégorie C) mais la technicité du poste conviendrait aussi au cadre d'emploi de rédacteur (catégorie B).

Monsieur le Maire propose de créer un poste à temps plein ouvert aux deux cadres d'emploi d'adjoint administratif et de rédacteur. Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 16 décembre 2021,

Il propose donc la mise à jour du tableau des emplois comme suit :

TYPE EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	FONCTION	EFFECTIF	DUREE
Service administratif	Adjoint administratif (C) ou Rédacteur (B)	Secrétariat/projets/communication	1	35/35h

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De fixer les effectifs de personnel à compter du 1^{er} avril 2022 comme indiqués dans le tableau des emplois ci-dessus,
- De prévoir les crédits budgétaires correspondants au budget de fonctionnement (chapitre 012).

6. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité agent de secrétariat-communication-suivi de projets

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de recruter temporairement un agent de secrétariat-communication-suivi de projets, par la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité.

En effet, l'agent de communication et de suivi des gros projets titulaire a demandé sa mutation pour le mois de juin. Donc, afin de permettre un éventuel tuilage si un(e) candidat(e) se présente avant le départ de la titulaire, il conviendrait de créer ce poste temporaire pour accroissement d'activité.

Il rappelle que la durée de type de contrat ne peut excéder 12 mois.

Nature des fonctions période et durée hebdo	Nb poste	Cadre d'emploi
Secrétariat/suivi de projet/communication 6 mois - 35h hebdo	1 poste	Adjoint Administratif (catég C) OU Rédacteur (catég B)

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE

- De la création du poste mentionné ci-dessus, dans la mesure où les crédits seront prévus au Budget 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à se charger du recrutement afférent.

<i>Membres en exercice</i> 19	<i>Présents</i> 15	<i>Votants</i> 18	<i>Pour</i> 18	<i>Contre</i> 0	<i>Abstention</i> 0
----------------------------------	-----------------------	----------------------	-------------------	--------------------	------------------------

7. Fonds de concours de la Communauté de Communes du Savès pour l'étude du local Office de Tourisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de rénovation de l'immeuble communal au 3 Rue du Chanoine Dieuzaide. Il rappelle que cet immeuble est composé de logements mis en location au 1^{er} et au 2^{ème} étage, et l'Office de Tourisme du Savès au rez-de-chaussée.

Pour ce dernier, même si la Communauté de Communes du Savès et l'EPIC de gestion de l'office de tourisme recherchent un nouveau lieu d'implantation, celui-ci ne sera pas opérationnel avant plusieurs mois ou années. Aussi, il convient d'effectuer quelques travaux d'aménagement dans le local actuel pour assurer des conditions de travail décentes et adapter le lieu à la nouvelle configuration de l'équipe. Pour les logements, les conditions d'isolation sont insuffisantes pour satisfaire aux nouvelles normes et aux attentes de l'Etat, dans le cadre de la transition écologique. Il convient donc d'y remédier.

Une phase d'étude de prévision des travaux à réaliser va être engagée. Celle-ci pourra détailler et ventiler la nature des travaux : travaux sur les logements, travaux incombant soit au propriétaire soit à l'occupant sur le local de l'OTS.

Monsieur le Maire propose de solliciter la Communauté de Communes du Savès pour qu'elle prenne en charge la partie des travaux incombant à l'occupant Office de Tourisme. L'étude préalable pourra être incluse dans la partie des travaux et répartie au prorata des travaux.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adopter le principe de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Savès pour la prise en charge de la part des travaux incombant à l'Office de Tourisme,
- Que l'étude préalable sera imputée au programme de travaux et fera l'objet d'une prise en charge dans le Fonds de concours au prorata de la répartition des travaux,
- Que des délibérations concordantes de la Communauté de Communes et de la Commune seront prises, fixant le montant du fonds de concours, lorsque le programme de travaux sera défini et chiffré, et les notifications de subventions obtenues.

<i>Membres en exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
19	15	18	18	0	0

8. Approbation des comptes de gestion

En l'absence de transmission du document définitif du compte de gestion avant la séance, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible d'approuver les comptes de gestion lors de cette séance. Il y sera procédé dans une séance ultérieure.

9. Vote des comptes administratifs

Monsieur le Maire procède à la présentation du Compte Administratif 2021 du Budget Principal puis du Budget Annexe.

Toutefois, comme l'adoption de ces comptes administratifs doit s'effectuer qu'après avoir constaté la concordance avec les comptes de gestion, elle ne peut avoir lieu lors de cette séance. Il y sera procédé dans une séance ultérieure.

10. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de la fin d'exercice 2021, procède au recensement des projets qui pourraient être inscrits en 2022.

Au vu des projets inscrits en Restes à Réaliser et des projets déjà inscrits en 2021 mais non réalisés, un tri sévère doit être effectué dans les projets nouveaux. Aussi, il est proposé de privilégier les projets liés aux économies de fonctionnement, particulièrement aux économies d'énergie.

Monsieur le Maire propose que les adjoints procèdent à la sélection des projets qui pourront être inscrits au BP 2022.

11. Questions diverses

* Avancement du projet Jardins Partagés

Fin de la séance à 23h.

Hervé LEBEYRE, Maire de Samatan



